

Beaugrand contre le fonds de garantie ne tendant à rien moins qu'à la faire supprimer...

L'amendement de M. Beaugrand, tendant à faire instituer par la Chambre dans les trois mois de la promulgation de la loi des entreprises vicieuses, est repoussé par 369 voix contre 264.

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. BERTEAUX.

Le Service de deux ans

On reprend la discussion de la loi militaire, réduisant à deux ans la durée du service...

BOUHEY-ALEXIS soutient qu'une armée étant organisée exclusivement pour le cas de guerre...

trois ans de service, aux autres un an ou rien du tout.

Il prévoit que bientôt se posera la question des milices nationales. En attendant, la Chambre aura à faire la réforme de la justice militaire...

Il faudra aussi démocratiser le corps des officiers. A ce propos, on devra envoyer les futurs officiers, non dans des écoles spéciales, mais dans des Universités.

Nous voterons la loi proposée pour ne pas en retarder l'application, et c'est pourquoi nous voyons que la commission s'est bien d'accorder le projet de loi.

Si le texte du Sénat est adopté la loi ne recevra son application que la fin de 1936. La commission nous dit qu'avec son texte elle sera appliquée dans un an au plus tôt.

On pourrait ensuite voter en quelques jours une loi introduisant dans le texte du Sénat les modifications proposées par la commission.

M. BERTEAUX. — Il ne faut pas donner à ceux qui auront à appliquer la loi et à en bénéficier, l'impression qu'elle n'est que provisoire.

Il faut, il est évident, se maintenir d'aujourd'hui définitivement. Ne laissons pas passer l'occasion.

Notre collaborateur, dont le beau discours a été fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements, est vivement félicité quand il regagne son banc.

Clôture de la discussion générale

M. LASIES renonce à la parole, se réservant de parler sur le contre-projet Vaillant. La discussion générale est close.

Mancœuvre nationaliste

PROPOSITION D'AJOURNEMENT M. GUYOT-DESSAIGNE demande l'urgence.

LE PRESIDENT. — Il y a d'abord à statuer sur la motion suivante présentée par M. Guyot de Villeneuve et ainsi conçue :

La Chambre, estimant qu'il y a lieu de connaître l'avis du conseil supérieur de la guerre sur du projet de loi...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

LE GENERAL ANDRÉ, ministre de la guerre, dit qu'il y a un décret du 12 mai 1935...

phie à son conseil à Tanger d'informer le gouvernement marocain indépendamment de toutes les autres autorités marocaines.

Les Etats-Unis interviennent pour que Erraisouh soit tenu responsable de la sécurité de M. Perdicaris, et que si le captif est molesté, le gouvernement demandera la capture et l'exécution de Erraisouh.

Le croiseur italien « Dogali » est arrivé aujourd'hui à Tanger.

Une délégation des chefs des tribus Agerris fait des démarches auprès d'Erraisouh.

LA GUERRE Russo-Japonaise

Lorsque des nationalistes de Paris et d'ailleurs, notamment les Gauchistes, proposent aux camarades de France d'envoyer des secours aux seuls blessés russes...

Les Russes ont donc une grande supériorité dans la cavalerie, les Japonais en artillerie.

Seulement, dans les batailles actuelles, l'artillerie pèse d'un poids beaucoup plus décisif que la cavalerie.

Les Japonais en Mandchourie

Hechec russe avoué par les Russes Fidèle à son habitude et procédant comme elle l'a fait notamment pour le désastre russe sur le Yalou, la censure de Pétersbourg ne publie les nouvelles des victoires japonaises, en Mandchourie, que par morceaux...

Après cette relation, les Russes auraient subi un échec sérieux, mais non la défaite décisive qu'affirment les versions japonaises.

Voici le texte de cet avis de l'échec russe : Pétersbourg, 2 juin. — On reçoit sans cesse, depuis le 28 mai, avis de combats au nord-est de Feng-Huang-Cheng et sur la voie ferrée en amont de Kin-Tchou.

Un engagement s'est produit le 28 mai, au nord de Feng-Huang-Cheng, commencé le 27 mai à l'aube, n'est terminé que le 30, au point du jour.

Les pertes ont été considérables des deux côtés, mais les chiffres manquent. Les Russes ont été obligés de se replier sur Simaï, des débris de troupes ont été trouvés dans les environs de cette retraite, mais avec beaucoup de prudence.

On dit que trois compagnies de Japonais ont tenu, près de Hun-Sian, à une patrouille de résistants, le 27 mai à l'aube, dans laquelle les Russes ont eu trois blessés et un prisonnier.

Ce dernier, ayant eu son cheval tué sous lui, avait enjambé son fusil.

Après quelques jours de détention entre les mains des Japonais, il s'évada, déterra son fusil, et rejoignit son régiment.

On annonce un engagement le long de la ligne ferrée, entre Fang-Tion et Fang-Lo. Les Japonais auraient été fort surpris d'un escadron de leur cavalerie aurait été à peu près annihilé, mais l'arrivée de réserves d'infanterie força les Russes à se replier sur Fang-Lo.

Le commandant de Pétersbourg se rapporte évidemment à des combats vides par les dépêches que nous avons publiées hier.

Ces combats ont été très disputés, puisqu'ils ont duré trois jours, et ont donné lieu à de grosses pertes considérables. Donc, l'échec des Russes par lequel ils se sont terminés, a dû être sérieux.

DEVANT PORT-ARTHUR

Marche des Japonais. — Les avant-postes de la forteresse. L'occupation de Dalny.

Londres, 2 juin. — On télégraphie de Tchefou qu'on s'attend à ce que la marche en avant finale sur Port-Arthur commence demain.

Les éclaireurs japonais sont entrés en contact avec les avant-postes russes, au nord de la forteresse.

On croit que une troisième armée japonaise débarquera près de Port-Arthur, dans la baie des Pigeons.

La garnison russe a quitté Dalny dès que le résultat du combat de jeudi a été connu.

Ce n'est que trente heures après que les Japonais ont occupé la place.

Le port était, en outre, la plus complète a régné dans la ville qui était envahie par les bandits échappés des prisons.

Il est probable que les Japonais feront de Dalny leur principale base maritime.

à cinq, les répartiront six, et quand Jacques revint au logis avait son enfant le sarnéni dans son bras et la cafés dans la poche.

En fut-il véritablement affligé ou supporta-t-il avec philosophie cette perte finalement réparée ? Dieu seul est à même de le savoir.

Le père était pour le petit qui se trouvait à l'avant plus de mère. Et, encore ne paraît-il guère prouvé qu'une telle mère fut indispensable.

Les premiers temps que Delphine passa dans le troupe du premier acrobate de S. M. le roi de Patagonie, furent difficiles.

Bruscambille voulait absolument en faire une négresse du Sénégal. Il suffisait pour cela de se recroquer la peau, de s'accrocher la tête d'un dé de se passer des anneaux dans les oreilles et les narines.

Mais, Mme Rey déclara catégoriquement qu'elle resterait telle qu'elle, et pour des motifs très raisonnables.

Bruscambille fut plusieurs fois forcé de changer de père, et même de renouer son orchestre, tant les traits de Mme Rey faisaient de ravage dans la boîte rosacée.

Du reste, les recettes avaient été si mauvaises, et l'acrobate qui continuait à triompher de tous ses rivaux, était aussi... content que possible.

Vers le commencement de novembre, ils étaient en Brabant, aux environs de Bruxelles, et Bruscambille était de santé pour cette proximité d'une grande ville, pour mettre à exécution un projet qui le nourrissait depuis longtemps.

Ce projet était de fonder ce qui s'appellerait vaguement le théâtre de santé pour dames, ou, dans une foule de circonstances délicates, ces frères créatures pourraient suivre, moyennant finances, un traitement discret.

Bruscambille connaissait les diverses propriétés d'une foule de plantes, de produits, d'onguents. Il pouvait rendre à l'humanité souffrante ce que dans l'enfance, les plus amands servaient. Or, n'était-il pas vraiment

à cinq, les répartiront six, et quand Jacques revint au logis avait son enfant le sarnéni dans son bras et la cafés dans la poche.

En fut-il véritablement affligé ou supporta-t-il avec philosophie cette perte finalement réparée ? Dieu seul est à même de le savoir.

Le père était pour le petit qui se trouvait à l'avant plus de mère. Et, encore ne paraît-il guère prouvé qu'une telle mère fut indispensable.

Les premiers temps que Delphine passa dans le troupe du premier acrobate de S. M. le roi de Patagonie, furent difficiles.

Bruscambille voulait absolument en faire une négresse du Sénégal. Il suffisait pour cela de se recroquer la peau, de s'accrocher la tête d'un dé de se passer des anneaux dans les oreilles et les narines.

Depouillés de leurs titres, sans ressources, ces malheureux retournent de l'administration de tous les côtés, et continuent par leur. Avec cette assurance ils doivent se voir, se loger, se nourrir en d'inféconds villages sibériens, peuplés de Yakouh presque sauvages, subissant toutes les misères, toutes les privations, toutes les rigueurs d'un climat dangereux.

Certains généraux qui surveillaient l'armée de chourmes que les gardes, se montrent d'une barbarie à nulle autre pareille, inventant mille atrocités, comme ce général Roubaï, gouverneur militaire de la région d'Irkoutsk, qui imposa aux exilés ces deux souffrances nouvelles : l'interdiction des secours envoyés par les familles ou les frères de l'étranger et la mort lente par le froid et la misère.

Dire que c'est en présence de tels faits que l'on demande à l'Europe, sous une vaine excuse de rivalité de races, de manifester ses sympathies à un gouvernement aussi barbare.

Il est précisément au moment où l'on veut nous rendre complices du tsar, leur d'armes et de pensée, que nous avons le devoir de dire, tout haut, combien nous sommes solidaires des révoltés de Russie, qui savent souffrir et mourir pour leur foi.

Chanoine contre évêque

CAPTATION D'HERITAGE Le Rochelle, 2 juin. — Ce matin, le tribunal civil de la Rochelle a rendu son jugement dans le procès intenté par le chanoine Camiadé, ancien secrétaire général de l'évêché, à M. Le Camus, évêque de la Rochelle.

Le tribunal a ordonné, à défaut d'autorités administratives, la restitution des sommes réclamées par M. Camiadé, sauf les dommages-intérêts réservés. Une partie de ces sommes sera versée à la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'à la solution.

Une partie de ces sommes sera versée à la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'à la solution.

Graves incidents à Lorient

Lorient, 2 juin. — Les ouvriers du bâtiment se sont mis en grève et se sont livrés hier à des manifestations qui ont eu le caractère d'une véritable émeute.

Déjà les grévistes avaient démolé hier matin la charpente d'une maison de la rue Brizeux par des ouvriers non grévistes qui refusaient de quitter le travail.

Dans la soirée, un grand nombre d'ouvriers de l'arsenal et de gens sans aveu accompagnant les grévistes, ont parcouru les places et les rues, chantant l'Internationale et « à Carraz », et criant « Vive l'anarchie ! ». Ils ont brisé les portes, les fenêtres, les palissades, les vitres aux maisons Josse, Borgat, Beziers.

Ils ont ensuite incendié les chantiers et la maison d'habitation de l'entrepreneur Moreau. Les pompiers ont réussi à éteindre l'incendie.

L'enquête fut aussitôt commencée par les autorités ; les pompiers affirmèrent qu'on avait tiré sur eux des coups de feu et que du pétrole avait été jeté pour activer l'incendie. Cinq arrestations furent opérées, des perquisitions effectuées.

La situation est très grave. L'incendie a détruit complètement les chantiers Moreau et les autres chantiers.

Les désordres ont continué cette nuit. Plusieurs maisons ont été incendiées dans le quartier de la ville neuve.

Le crime d'Aix-les-Bains

Les assassins d' Eugénie Fougère en assises. — Deuxième audience. Chambéry, 2 juin. — Les deux audiences d'aujourd'hui ont été consacrées à l'audition des témoins, dont cinquante ont été cités par l'accusation.

M. PELLETIER, qui était à Aix-les-Bains, le coiffeur d'Eugénie Fougère, est introduit. C'est lui qui fut l'un des premiers à découvrir le crime dans la maison du 20 septembre, vers 8 heures 1/2 du matin.

L'attitude de la Giriat, quand elle fut débarrassée de son bébé et des liens avec lesquels elle avait été ligotée, lui parut des plus suspects.

Suspect aussi le désordre qui lui constata dans la chambre d'Eugénie Fougère et dans une garde-croix voisine.

A mon avis, conclut le témoin, ce désordre apparent était de l'ordre. Il avait été voulu par quelqu'un qui connaissait assez bien la maison, et bien moi, et je la connaissais depuis quatorze ans.

Si, bien que je ne pus m'empêcher de dire à ma femme : « Dans un an, dans six mois, tu verras quel découvrira que la Giriat est complice ».

Après une série de témoins dont les dépositions n'offrent qu'un intérêt tout à fait médiocre, le docteur COZE est appelé. Il procéda avec son collègue, le docteur Remi, aux premières constatations.

Vous avez vu comme lui dit le président que la Giriat avait été victime d'une tentative d'assassinat. Sur quelles constatations vous êtes-vous basé pour en arriver à cette conclusion ?

R. Mais sur les blessures profondes qu'elle portait aux mains, aux poignets et aux pieds et dont la profondeur était exclusive de toute idée de suicide.

Le docteur REMI succéda à la barre au docteur COZE. Il était, depuis une quinzaine d'années le médecin, à Aix-les-Bains, d'Eugénie Fougère. Il a été frappé du soin avec lequel elle avait été ligotée, et de la pauvre femme portait sur le visage, qui, avec ses yeux grands ouverts et convulsés, avait, dit-il, une expression tragique.

D. Pensez-vous qu'une seule personne ait pu tuer son Eugénie Fougère sans Lucia Maury ? R. Oui, mais pas moi, car j'étais à l'école.

D. Vous avez admis, ainsi que le docteur COZE, que la Giriat ait pu être la victime d'une tentative d'assassinat ?

— Bien ne prouve que son complice n'ait pas voulu la supprimer.

INCIDENTS

BLANCHE VALMONT, dite Champion, fait ensuite une déposition acrobate pour la Giriat.

Elle affirme avoir reçu à Paris une lettre de Giriat l'engageant à venir à Aix-les-Bains et lui demandant d'apporter du chloroforme.

Quand la fille Champion reçut la confi-

dence du crime, Giriat lui avoua qu'à un moment donné, Ladamani avait appelé pour qu'elle l'aiderait à tuer Fougère. Giriat avait témoin de deux hommes qui avaient trempé dans le crime, mais pas de Basot.

Une altercation très vive se produisit entre l'accusé et le témoin. L'accusé déclara que le témoin PLOTNICKI, marchand d'antiquités à Paris, prétend que la fille Champion lui aurait proposé de receler des bijoux volés dans une ville d'eau. Il s'y refusait.

La fille Champion, interrogée sur ce point, nie absolument avoir fait de semblables propositions.

Une nouvelle altercation des plus vives se produisit entre le témoin Plotnicki et la fille Champion.

L'audience est suspendue. L'impression générale des auditeurs est que la justice ne connaît pas tous les coupables.

L'audition des témoins continuera demain.

Faits Divers

HORS RÉGION

LES VICTIMES DU CHLOROFORME

A l'hôpital Saint-Anoine, à Paris. — Les suites d'une opération. — Le médecin chef porte plainte. — Mauvais médicaments.

Paris, 2 juin. — Le chloroforme vient de faire une nouvelle victime.

Un malade en traitement à l'hôpital Saint-Anoine, qu'on avait anesthésié à l'aide de cette substance, est mort dans les bras des internes.

Une plainte vient d'être déposée entre les mains de M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, par le directeur hospitalier et par le chirurgien chef de service dans lequel avait été administré le chloroforme.

Le 31 mai, un charrier, M. Henry Quénaud, âgé de cinquante-deux ans, demeurant 7, boulevard de la Villette, ayant eu la jambe brisée d'un coup de pied que lui porta son cheval, était à grand-peine des agents à l'hôpital Saint-Anoine.

Admis d'urgence, étant donnée la gravité de son état, il fut placé, sur l'ordre de l'interniste de service, dans la division dirigée par M. le docteur Blum, chirurgien en chef de l'hôpital.

Le praticien, mandat aussitôt, visita le blessé et reconnut qu'une intervention chirurgicale était nécessaire. Il décida qu'on traiterait le tendon du malade avec du chloroforme.

A neuf heures, hier matin, il fut donc transporté, dans la salle d'opérations, le blessé, qui paraissait souffrir beaucoup.

Un docteur attaché à l'établissement, secondé par plusieurs internes, anesthésia le patient.

L'opération terminée, on replaça M. Quénaud dans son lit on attendit que le chloroforme eût cessé de produire ses effets anesthésiques. Mais, contrairement aux prévisions des docteurs, le malade ne put se relever de la torpeur dans laquelle il était plongé.

Il expira dans la soirée, dans les bras des internes de service installés à son chevet.

Prévenu en toute hâte, le docteur Blum, directeur de l'hôpital et ouvrit une enquête administrative qui démontra que le médecin chargé d'anesthésier le blessé avait agi avec une extrême prudence.

Le flacon de chloroforme qui avait été employé fut alors examiné et on constata qu'il contenait une quantité de chloroforme de qualité inférieure et très mal préparé.

Le chirurgien en chef adressa aussitôt une plainte à M. Mesureur contre les fournisseurs de l'administration, en demandant qu'une enquête fût ouverte sans retard et que tous les médicaments mis à la disposition des établissements hospitaliers de la Seine fussent analysés.

A la suite de cette plainte, parvenue dans la soirée à l'administration centrale, de nombreux échantillons ont été prélevés dans les divers services des hôpitaux de la Seine et envoyés au laboratoire municipal, où ils seront examinés, aujourd'hui, par M. Girard.

C'est seulement lorsque M. Girard aura déposé son rapport, qu'un juge sera désigné et que des poursuites seront intentées.

L'empoisonnement de Saint-Clar

Bordeaux, 2 juin. — Rachel Galtié, l'empoisonneuse de Saint-Clar, devait quitter aujourd'hui le domicile de son père, pour être reçue à la maison d'arrêt de Lescour.

Il est certain qu'elle comparait devant les chambres assises du Gers, qui s'ouvriront à Auch le 2 juillet. Les docteurs Pîtres, Régis et Augé, qui avaient été chargés de procéder à l'examen des échantillons de viande de la ferme de Saint-Clar, ont remis leur rapport, concluant à